

**Formulaire de demande de communication de données  
confidentielles entre Autorités statistiques de l'IIS  
Accord de coopération du 15 juillet 2014 concernant l'IIS**

Nom de l'Autorité Statistique demanderesse : Statbel/IBSA/IWEPS/VSA<sup>1</sup>

Nom et prénom du Responsable de Traitement (art. GDPR) / Responsable des données <sup>2</sup>

Fonction : Administrateur général, Directrice, Directeur général, Statisticien en chef<sup>1</sup>

Nom : Brunet

Prénom : Sébastien

Adresse : Route de Louvain-la-Neuve 2 à 5001 Belgrade

Tél : 32-81 468420

Fax : 32-81 468412

E-mail : sbr@lweeps.be

**A compléter en cas de sous-traitance : PAS DE SOUS-TRAITANCE**

Nom du sous-traitant :

Adresse du sous-traitant :

Durée de la sous-traitance :

Preuve de l'engagement du sous-traitant : jointe/non-jointe<sup>1</sup>

Contrat de confidentialité à joindre

Tél :

Fax :

E-mail :

**Le Responsable de traitement atteste que les données demandées seront utilisées pour l'établissement de statistiques publiques telles que définies dans l'accord de coopération du 15 juillet 2014 concernant l'IIS. Les statistiques publiques y étant définies comme : les statistiques produites et diffusées par les autorités statistiques ou d'autres instances publiques qui sont accessibles au public et qui servent à assurer l'élaboration, l'exécution, le suivi et l'évaluation des politiques publiques.**

Attestation du responsable de traitement : Oui/Non <sup>1</sup>

**Finalités du traitement**

**1/ Base légale**

Le programme statistique de la Région wallonne prévoit d'améliorer les statistiques sur les logements et le SLA Censur logement prévoit que chaque autorité statistique contribue aux travaux sur base des données.

**2/ Description précise et explicite des finalités et objectifs statistiques poursuivis**

Depuis le 1er janvier 2016 l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS), est autorité statistique pour la Région Wallonne. Le développement d'indicateurs documentant le logement fait partie intégrante du programme statistique de la Région Wallonne. Dans ce cadre, il apparaît nécessaire de pouvoir caractériser les propriétaires de logement loués pour comprendre les dynamiques à l'œuvre dans le fonctionnement du marché du logement (principalement locatif). Des informations sur les propriétaires de logement permettront également de caractériser la distribution du patrimoine immobilier, notamment dans l'objectif de mieux documenter les inégalités de genre. L'utilisation de ces données permettra aussi au bon déroulement du travail du SLA (Service Level Agreement) Censur logement dans le cadre de l'Institut interfédéral de statistique dont un des objectifs est de développer de nouveaux indicateurs sur le logement.

<sup>1</sup> Biffer les mentions inutiles

<sup>2</sup> Personne physique responsable du respect de toutes les obligations concernant l'exécution du traitement de données (loi du 4 juillet 1962 relative à la statistique publique, ses arrêtés d'exécution et le GDPR EU-2016/679)

Durée de conservation des données<sup>3</sup> : 5 ans

**Motivation de la durée du traitement / de la conservation des données :**

Ce long délai provient du fait que ces données seront mobilisées non seulement pour une recherche ponctuelle, mais aussi dans les missions statistiques de l'IWEPS.

**Délai de communication des données souhaité :** Dès que possible (novembre 2019).

**Description détaillée des données demandées (catégories de personnes concernées, type d'enquête, année(s) de référence, périodicité et détail des données, périodicité éventuelle de la demande de données**

Nous avons besoin de plusieurs bases de données du CENSUS 2011 et de pouvoir les croiser entre elles. Il s'agit de :

- une base de données logements (y compris les logements non occupés et non classiques). Les variables permettant de décrire la taille, sa qualité et son âge (nombre de pièce, norme de densité, présence d'une toilette, d'une salle de bain, époque de construction, type de logement, type de chauffage) sont nécessaires, ainsi que sa localisation (secteur statistique si possible et commune), les régimes de propriété (détaillé) et d'occupation, le type de logement (classique, non-classique, virtuel), le type de bâtiment dans lequel se situe le logement (résidentiel ou non résidentiel). Si cela est possible il serait utile de réintégrer dans les données que nous demandons, sous une modalité spécifique du type de logement (par ex. « logement virtuel supprimé ») les logements virtuels qui n'ont pas été conservés dans le Censur 2011 (parce que les adresses détaillées des ménages du registre national ne mentionnaient pas des n° de boîte ou d'étage différents). Il est aussi nécessaire de pouvoir relier le logement à son ou ses ménages occupants (en cas de logement non-vide) et à son ou ses personnes (physiques ou morales) propriétaires dans les autres bases de données à travers des identifiants codés.

- une base de données des ménages, qui doit être reliée par un identifiant codé à la base de données logement en fonction du lieu de domicile du ménage et à la base de données des personnes (cf. infra) en fonction de la composition de ménage. On doit y retrouver le type de ménage, le nombre de personnes dans le ménage, le lieu de résidence du ménage (secteur statistique, commune ou l'étranger)

- une base de données des personnes (physiques) doit être reliée avec la base de donnée ménage (membres du ménage) et avec la base de données logement pour les propriétaires de logements. Quand un logement a de multiple propriétaire, il est utile d'indiquer pour chaque propriétaire quel type de propriété il s'agit quand c'est possible (usufruit, nue-propriété, indivision (éventuellement dans quelle proportion). Quand un propriétaire possède plusieurs logements, le lien doit pouvoir être fait avec les différents logements qu'il possède. Des variables démographiques (âge, sexe et position dans le ménage, lieu de résidence un an auparavant) et socio-économique (revenu professionnel, situation sur le marché de l'emploi, statut professionnel, niveau de diplôme) doivent être incluses quand elles sont disponibles.

- une base de données sur les personnes morales propriétaires. Cette base de données doit pouvoir être reliée aux logements. Il faut qu'elle comprenne des informations sur le secteur principal (NACE, niveau 1 (lettre), la présence d'activité immobilière non sociales (code NACE détaillé 68.201) dans un des secteurs d'activité (principal ou secondaire), la présence d'activités immobilières sociales (Code NACE détaillé 68.202) dans un des secteurs d'activités (principal ou secondaires), la forme juridique de la personne morale (société commerciale (SA, SPRL), ASBL, coopérative, pouvoir public (CPAS, commune, etc.), société de logement social). Les logements possédés par la même personne morale doivent pouvoir être identifiés comme tels.

Les données doivent concerner l'ensemble de la Belgique pour pouvoir comparer la situation wallonne à celle des autres Régions.

Tous ces fichiers peuvent nous être transmis au format SAS.

**Liste des variables demandées:**

Par facilité et en raison des lien entre les différentes bases de données demandées, les variables demandées ont été explicitées dans le cadre ci-dessus (Description détaillée des données demandées).

**Expliquer en quoi les variables demandées sont nécessaires à la réalisation des finalités et objectifs décrits ci-dessus (par variable, apporter la preuve de la proportionnalité). Il convient d'apporter la preuve que la communication des variables demandées fait partie intégrante des objectifs statistiques poursuivis.**

<p>Par facilité et en raison du lien entre les différentes variables et bases de données demandées les besoins exact de l'ensemble des données demandées ont été regroupés.</p>	<p>Besoin exact</p>	<p>L'objectif des indicateurs que nous voulons construire est d'identifier le profil des propriétaires de logement (y compris les propriétaires occupant et les propriétaires bailleurs). Cela permettra de mieux comprendre les dynamiques du marché locatif et de la structure de la propriété immobilière.</p> <p>Les données sur les logements permettront de caractériser les logements, en fonction de leur taille, de qualité, âge, type (maison, appartement, non résidentiel...) et surtout de voir si certains « types » de logement sont associés à certains « types » de propriétaires.</p> <p>Les données sur les personnes physiques ont une double utilité.</p> <p>D'une part, elle permet de caractériser les propriétaires (personnes physique) : âge, multipropriétaire, sexe, proximité géographique avec les biens immobiliers possédés, statut professionnel, revenus professionnel, secteur d'activité...</p> <p>D'autre part, elle permet de caractériser les occupant (et en particulier les locataires), de manière à savoir si certains « types » de propriétaires sont plus souvent associés à certains « types » de locataires. Ces derniers peuvent différer selon l'âge le sexe, les revenus, l'emménagement récent dans le logement, le statut professionnel, le diplôme...</p> <p>Les données sur les ménages ont utilité similaire : elles permettent de caractériser les ménages occupants et les ménages propriétaires : type de ménages, taille, construction d'un revenu équivalent... En effet, souvent, les caractéristiques individuelles ne sont pas suffisantes, elles doivent être complétées par des caractéristiques de ménages (elles-mêmes agrégées de caractéristiques individuelles).</p> <p>Les données sur les propriétaires personnes morales, permettent de compléter les données sur les personnes physiques. Les caractéristiques demandées visent surtout à distinguer les propriétaires publics (société de logement social, pouvoir public) des propriétaires privés.</p>
---	---------------------	---

		La mesure des loyers s'inscrit tant dans la mission statistique que de recherches de l'IWEPS (qui est l'autorité statistique en Wallonie depuis 2016).
	Preuve de proportionnalité	Cette base de données est nécessaire, car il n'existe actuellement pas d'autres données fiables permettant de caractériser les propriétaires des logements. Il n'y a à notre connaissance pas d'autres données administratives disponibles. Concernant les enquêtes, ces dernières (par exemple SILC) ne comprennent qu'une part réduite de locataires, ne permettent pas de descendre à un niveau infrarégional et elles ne fournissent pas vraiment d'informations sur la propriété du logement. Ainsi, pour les ménages propriétaires, on ne sait pas qui dans le ménage est propriétaire. Pour les propriétaires-bailleurs, à part l'indication éventuelle d'un logement social, les ménages locataires ne fournissent pas d'informations.

**Signature du responsable de traitement**

Fait à : *Namen* Date : *18/11/18*

Signature :

Nom :

**Stasien BRUNET**  
Administrateur général

Fonction : Administrateur général

**Attestation du DPO (Data protection officer – Délégué-e à la protection des données )**

Le/la soussigné-e est informé-e de la présente demande et du (des) traitement(s) de données envisagé(s)

Fait :

Date :

Signature

*Voir échanges avec AG.*

Nom :

<sup>3</sup> A l'échéance du traitement, les données et backups doivent être détruits. Un usage prolongé de ces données, pour les mêmes finalités, n'est pas autorisé sans demande de prolongation. Si les objectifs statistiques sont atteints avant l'expiration du terme initialement prévu, les données et backups devront être détruits avant l'expiration du terme, soit au moment où les objectifs statistiques sont atteints